

DEPARTEMENT FDE LA
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:**En Exercice : 14****Présents: 10****Votants: 10**

L'an Deux Mil Dix neuf

Le vingt-trois Mai à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 16/05/2019.**Objet : Mise en place d'un radar pédagogique photovoltaïque au rond-point de l'avenue des Platanes****PRESENTS : Mesdames PAJAUD. BONZOM. CARLES. GROS.****Messieurs : GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT. GARCIA. ROUSSEAU.****ABSENTES : M. GALEA.****Mmes ALAMINOS. LAKEHAL. LE ROY.**

Madame Virginie GROS a été élue Secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a examiné la demande de mise à disposition d'un radar pédagogique dans les conditions suivantes :

• Part SDEHG	750€
• Part restant à la charge de la commune	750€
Total pour 1 radar solaire avec potelet	1 500€

Le radar sera posé suivant le plan de localisation joint en annexe.

Le radar répondra au cahier des charges joint en annexe.

S'agissant d'une mise à disposition la maintenance sera prise en charge en totalité par le SDEHG.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la mise à disposition d'un radar pédagogique dans les conditions proposées par le SDEHG.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.)

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous- Préfecture le 27/05/2019En Mairie le 23/05/2019
Le Maire J.C GARAUD.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

